



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 802

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14^e jour du mois de décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 802 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	7 décembre 2020
Adoption du règlement	14 décembre 2020
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	15 février 2021

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 16 février 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier